

# **Règlement de la Bourse Aux Skis de Chamonix**

## **DEPOT DES ARTICLES A VENDRE : Pour les dates voir site internet**

Enregistrement des articles sur notre site internet à partir de début novembre jusqu'au mercredi précédent la bourse à minuit.

### **Frais de dépôt par article mis en vente :**

1 € si enregistré en ligne sur le site avant le mercredi minuit. Ces frais sont offerts aux bénévoles (attention, uniquement pour les pré-enregistrements).

3 € si enregistré sur place. Les bénévoles enregistrant le jour même devront s'acquitter de ces frais.

### **Les frais de dépôt du matériel sont à régler sur place le vendredi.**

Ils restent acquis par l'organisation, même pour les invendus.

Le prix de vente est défini par le déposant. Une fois un article enregistré, le prix de vente demandé par le déposant ne pourra plus être modifié pendant la durée de la Bourse.

### **La commission sur les ventes est de 15%, au profit de l'Ecole Jacques Balmat de Chamonix.**

### **Pour les vendeurs, la loi impose la présentation d'une pièce d'identité (passeport, CNI, permis de conduire, carte de séjour). Titre à présenter au moment de la dépose du matériel.**

La Bourse aux Skis de Chamonix se réserve le droit de refuser tout article. Le déposant est le seul responsable des articles qu'il met en dépôt-vente. L'organisation assure de jour comme de nuit une vigilance sur le site. Elle opère un contrôle strict à la sortie.

Tous les défauts devront être signalés à la dépose de l'article.

### **Autres Conditions :**

- Pas d'article au-dessus de 700 €. Pour le paiement, pas de billets de 200€ ni de 500€.
- Pas de cordes d'escalades, pas de dégaines, pas de baudrier.
- Pas de parapentes.
- Les vêtements doivent être lavés
- Pas de skis droits, pas de chaussures à fermeture arrière
- Prix minimum 10 € (en dessous les articles peuvent être donnés à la bourse aux skis au profit des écoles)

### **VENTE DU MATERIEL DEPOSE : Pour la date, voir le site internet.**

Une prévente est mise en place pour les bénévoles de la bourse aux skis le samedi matin.

Vestiaire obligatoire, animaux non acceptés. L'organisateur dégage toute responsabilité sur le matériel vendu : celui-ci n'est ni garanti, ni repris, ni échangé.

Il est vivement conseillé d'aller faire vérifier/régler son matériel de ski chez un professionnel.

### **RESTITUTION DU MATERIEL : Pour la date, voir le site internet.**

Le paiement du matériel vendu et/ou le retrait du matériel invendu s'effectue sur présentation obligatoire du reçu. Tous les matériels non récupérés le dimanche en fin de matinée deviendront propriété de l'organisation, ou feront l'objet d'une pénalité de 10 euros lors de la restitution hors délais.

### **Consignes et informations complémentaires**

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'aucune détérioration du matériel pendant la durée de la bourse. Le simple fait de déposer du matériel entraîne l'acceptation de ce règlement.

Organisation : École Élémentaire J.Balmat. Route des Pèlerins. 74400 Chamonix / Version sept2024

Contact : [info@bourseauxskischamonix.fr](mailto:info@bourseauxskischamonix.fr) Site web : <http://bourseauxskischamonix.fr>